

M-Bond 200 Adhesive

Vishay Measurements Group, Inc.

Numéro de version: 5.0

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 11/27/2025

Date de révision: 03/02/2026

Date d'impression: 03/31/2026

S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	M-Bond 200 Adhesive
Nom chimique	Not Available
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. (contient 2-cyanoacrylate-d'-éthyle)
Formule chimique	Non applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Adhesive.
--------------------------------------	-----------

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Vishay Measurements Group, Inc.
Adresse	Post Office Box 27777 Raleigh, NC 27611 United States
Téléphone	(919) 365-3800
Télécopieur	919-365-3945
Site Web	www.VPGSensors.com
Courriel	mm.usa@vpgsensors.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	Chemtrec (247/365)
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-424-9300
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)


Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires
----------------	--

Éléments d'étiquetage

M-Bond 200 Adhesive

Pictogramme(s) de danger	
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Attention
-------------------------	------------------

Déclaration(s) sur les risques

H227	Liquide combustible
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.

Déclarations de sécurité : Réponse

P370+P378	En cas d'incendie : Utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou un fin spray / eau pulvérisée pour l'extinction.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

P405	Garder sous clé.
P403+P233	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé.

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	% [poids]	Nom
7085-85-0	80-90	<u>2-cyanoacrylate-d'-éthyle</u>

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Collage des cils</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment avec de l'eau et appliquer un linge mouillé; le garder en place un bon moment. ▶ NE PAS forcer la séparation. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un médecin, sans aucun délai. ▶ Une contamination minime de l'œil devra être traitée par un lavage avec beaucoup d'eau ou avec une solution à 1 % de carbonate de sodium. ▶ Le plus souvent, l'œil s'ouvrira sans action supplémentaire, généralement en un ou deux jours. Cela ne devrait laisser aucune séquelle. ▶ Élément adhésif introduit. ▶ Le retrait de verres de contact après une blessure à l'œil ne doit se faire que par du personnel qualifié. <p>Élément adhésif dans l'œil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La colle s'attachera d'elle-même aux protéines de l'œil et s'en détachera au bout d'un certain temps, généralement après plusieurs heures. ▶ De ce fait, la personne pleurera jusqu'à la libération du complexe protéique. ▶ Il est essentiel de comprendre que la dissociation se fera normalement en quelques heures, même en cas de contamination importante.
------------------------------	--

M-Bond 200 Adhesive

Contact avec la peau	<p>Les colles cyanoacrylates sèchent rapidement et sont très résistantes. Elles collent les tissus humains, y compris la peau, en quelques secondes. L'expérience démontre que les accidents impliquant les cyanoacrylates se règlent plus facilement par des soins de premiers secours naturels plutôt que chirurgicaux.</p> <p>Contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Enlever l'excédent de colle. ▶ Mouiller avec de l'eau chaude — la colle devrait se détacher de la peau en quelques heures. Les colles sèches ne représentent pas un danger pour la santé. Le contact avec des vêtements, des chiffons ou des mouchoirs peut générer de la chaleur et des vapeurs irritantes fortes; des brûlures cutanées peuvent également en résulter. <p>Collage sur la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Saturer immédiatement les zones affectées avec de l'eau chaude savonneuse. ▶ NE PAS forcer la séparation des surfaces collées. ▶ Pratiquer un mouvement doux de roulement pour détacher les surfaces concernées si possible. Il peut être nécessaire d'utiliser un instrument à bord émoussé, comme une spatule ou le manche d'une cuillère. NE PAS tenter de séparer brusquement les surfaces en tirant dans des directions opposées. ▶ Retirer tout matériau durci avec de l'eau chaude savonneuse. ▶ Consulter un médecin immédiatement. ▶ Un solvant comme l'acétone peut être utilisé (avec prudence) pour séparer les surfaces cutanées collées. NE JAMAIS utiliser de solvants à proximité des yeux, de la bouche, de coupures ou d'écorchures.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : se déplacer dans un endroit bien aéré. ▶ En général, aucune autre mesure n'est requise. ▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne vers un endroit bien aéré. ▶ Allonger le patient au sol, le garder au chaud et le laisser se reposer. ▶ Les prothèses, telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant de commencer les premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou arrêtée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et commencer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à valve de demande, d'un masque avec ballonnet et valve ou d'un masque de poche, comme enseigné. Effectuer la RCR si nécessaire. ▶ Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un médecin.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre antipoisons ou un médecin. ▶ Pour toute matière introduite dans la bouche, consulter un médecin ou un dentiste. ▶ Si les lèvres sont accidentellement collées entre elles, appliquer de l'eau chaude et favoriser au maximum leur humidification et la pression de la salive provenant de l'intérieur de la bouche. ▶ NE PAS tenter de tirer sur vos lèvres avec une action opposée directe pour les entrouvrir. ▶ Il est presque impossible d'avaler des cyanoacrylates. L'adhésif se solidifie et adhère à la bouche; la salive brisera l'adhésion en un ou deux jours.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il ne devrait jamais être nécessaire d'utiliser les voies médicales pour séparer les tissus qui se lient accidentellement. L'action de fluides physiologiques ou d'eau tiède savonneuse provoquera éventuellement la disparition de ce lien.
Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie**Moyens d'extinction**

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée – en cas de feux majeurs uniquement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un vêtement de protection complet avec appareil respiratoire. ▶ Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'atteindre les drains et voies d'eau. ▶ Utiliser de l'eau en pulvérisation fine pour contrôler l'incendie et refroidir les zones adjacentes. ▶ Éviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide. ▶ NE PAS approcher des contenants suspectés d'être chauds. ▶ Refroidir les contenants exposés au feu avec des pulvérisations d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les contenants de la trajectoire du feu.
Risque d'incendie/explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Combustible. ▶ Faible risque s'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des contenants. ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▶ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosives. <p>Les produits de combustion comprennent : , dioxyde de carbone (CO2), oxydes d'azote (NOx) , d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p>

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer immédiatement tout écoulement. ▶ Éviter d'inhaler les vapeurs et tout contact avec la peau et les yeux.
-------------------------------	---

M-Bond 200 Adhesive

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Porter un équipement de protection approprié. ▶ Contenir et absorber le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▶ Essuyer les résidus. ▶ Placer les déchets dans un récipient approprié et scellé.
Éclaboussures majeures	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire ainsi que des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Ne pas fumer, ne pas utiliser de flamme nue ni de source d'allumage. ▶ Augmenter la ventilation. ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Collecter les résidus réutilisables dans des contenants étiquetés pour le recyclage. ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des contenants étiquetés pour le traitement. ▶ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains. ▶ Si une contamination des drains ou des voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évitez tout contact avec la personne, même par inhalation. ▶ Portez des vêtements de protection en cas de risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Évitez l'accumulation dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans un espace clos avant que l'air ait été vérifié. ▶ Évitez de fumer, les flammes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▶ Lors de la manipulation, NE PAS boire, manger ou fumer. ▶ NE PAS utiliser de seaux en plastique. ▶ Évitez le contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Gardez les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Évitez d'endommager les contenants. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Respectez les règles d'utilisation et les conseils du fabricant pour l'entreposage et la manipulation. ▶ L'air ambiant doit être vérifié régulièrement selon les normes d'exposition afin de maintenir de bonnes conditions de travail. ▶ NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance en contact prolongé avec la peau.
Autres données	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	Vérifier que tous les contenants sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éviter le contact avec des acides de base, amines. ▶ Éviter le contact avec les vêtements, le tissu, les chiffons (spécialement le coton et la laine), le caoutchouc ou le papier; le contact peut engendrer la polymérisation. ▶ Les colles cyanoacrylates sont soumises à une polymérisation anionique en présence d'une base faible, comme l'eau, et sont stabilisées par l'addition d'un acide faible. Le stabilisateur se présente habituellement sous la forme de gaz acides faibles tels que le SO₂, le NO, ou le BF₃. ▶ Une fonction essentielle du stabilisateur est de prévenir la polymérisation dans le récipient, qui est habituellement fait de polyéthylène. Si un montant insuffisant de stabilisateur est ajouté, le produit sera sujet à une polymérisation prématurée et si trop de stabilisateur est ajouté, l'élément adhésif sera moins actif et fonctionnera moins efficacement. ▶ Quand l'élément adhésif touche une surface légèrement alcaline, des quantités d'éléments de l'eau absorbée ou des ions d'hydroxyde (OH⁻) présents dans la surface du substrat neutralisent le stabilisateur acide dans l'élément adhésif, engendrant une polymérisation rapide. ▶ Les éléments adhésifs cyanoacrylates non modifiés ne se polymérisent pas facilement tout de suite sur des surfaces acides comme le bois ou les métaux dichromatés. ▶ Les adhésifs cyanoacrylates (ou super colles) ne se mouillent pas bien ou n'adhèrent pas bien en contact avec les polyoléfines. ▶ La tension superficielle de l'élément adhésif est plus forte que celle du substrat. Cependant, les polyoléfines peuvent être sensibilisées pour l'adhésion avec des cyanoacrylates grâce à certains composés chimiques normalement considérés comme des activateurs de la polymérisation cyanoacrylate. ▶ Des stabilisateurs de radicaux libres tels que l'hydroquinone sont ajoutés pour améliorer la stabilité de stockage. <p>Tenir éloigné des alcools et de l'eau. Éviter une réaction avec des agents oxydants.</p>

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle


Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	2-cyanoacrylate-d'-éthyle	Cyanoacrylate d'éthyle	0.2 ppm	0.6 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	2-cyanoacrylate-d'-éthyle	Ethyl cyanoacrylate	0.2 ppm	0.6 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

<p>Contrôles techniques appropriés</p>	<p>Une ventilation locale d'extraction est habituellement nécessaire. S'il existe un risque d'exposition, il faut porter un respirateur homologué. Un ajustement adéquat de l'équipement est essentiel pour obtenir une protection suffisante. Un respirateur à adduction d'air peut être requis dans des circonstances particulières.</p> <p>Un appareil respiratoire autonome homologué (ARA) peut être nécessaire dans certaines situations.</p> <p>Assurer une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux d'entreposage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses « d'échappement » variables qui, à leur tour, déterminent la « vitesse de capture » de l'air frais nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p> <table border="1" data-bbox="383 380 1484 694"> <tr> <td>Type de contaminant :</td> <td>Vitesse de l'air :</td> </tr> <tr> <td>Solvant, vapeurs, dégraissage, etc. – évaporation depuis réservoir (à l'air libre)</td> <td>0,25 à 0,5 m/s (50-100 pi/min)</td> </tr> <tr> <td>Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, remplissage intermittent de contenants, transfert par convoyeurs à faible vitesse, soudage, émanations de jets, fumées d'acide provenant de revêtements métalliques, décapage (libération à faible vitesse dans la zone de génération)</td> <td>0,5 à 1 m/s (100-200 pi/min)</td> </tr> <tr> <td>Jets directs, pulvérisation de peinture dans de petites cabines, remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gaz (création active dans la zone à mouvement d'air rapide)</td> <td>1 à 2,5 m/s (200-500 pi/min)</td> </tr> <tr> <td>Frottement, explosion abrasive, tonneaux, meules à haute vitesse, poussières générées (libérées à forte vitesse initiale dans une zone à mouvement d'air très rapide)</td> <td>2,5 à 10 m/s (500-2 000 pi/min)</td> </tr> </table> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :</p> <table border="1" data-bbox="383 716 1292 884"> <tr> <td>Valeur basse de l'intervalle</td> <td>Valeur haute de l'intervalle</td> </tr> <tr> <td>1 : Courants d'air minimes dans la pièce ou favorables à la capture</td> <td>1 : Courants d'air perturbant la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contaminants à faible toxicité ou seulement légèrement nocifs</td> <td>2 : Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Production intermittente, faible</td> <td>3 : Production élevée, usage intensif</td> </tr> <tr> <td>4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement</td> <td>4 : Petite console de contrôle seulement</td> </tr> </table> <p>Une théorie simple démontre que la vitesse de l'air chute rapidement avec l'augmentation de la distance par rapport à l'ouverture d'un conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement selon le carré de la distance à partir du point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance à la source de contamination. Par exemple, la vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction doit être d'au moins 1 à 2 m/s pour extraire les solvants générés dans un réservoir situé à 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui entraînent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p>	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc. – évaporation depuis réservoir (à l'air libre)	0,25 à 0,5 m/s (50-100 pi/min)	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, remplissage intermittent de contenants, transfert par convoyeurs à faible vitesse, soudage, émanations de jets, fumées d'acide provenant de revêtements métalliques, décapage (libération à faible vitesse dans la zone de génération)	0,5 à 1 m/s (100-200 pi/min)	Jets directs, pulvérisation de peinture dans de petites cabines, remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gaz (création active dans la zone à mouvement d'air rapide)	1 à 2,5 m/s (200-500 pi/min)	Frottement, explosion abrasive, tonneaux, meules à haute vitesse, poussières générées (libérées à forte vitesse initiale dans une zone à mouvement d'air très rapide)	2,5 à 10 m/s (500-2 000 pi/min)	Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle	1 : Courants d'air minimes dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce	2 : Contaminants à faible toxicité ou seulement légèrement nocifs	2 : Contaminants à forte toxicité	3 : Production intermittente, faible	3 : Production élevée, usage intensif	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle seulement
	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :																			
Solvant, vapeurs, dégraissage, etc. – évaporation depuis réservoir (à l'air libre)	0,25 à 0,5 m/s (50-100 pi/min)																				
Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, remplissage intermittent de contenants, transfert par convoyeurs à faible vitesse, soudage, émanations de jets, fumées d'acide provenant de revêtements métalliques, décapage (libération à faible vitesse dans la zone de génération)	0,5 à 1 m/s (100-200 pi/min)																				
Jets directs, pulvérisation de peinture dans de petites cabines, remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gaz (création active dans la zone à mouvement d'air rapide)	1 à 2,5 m/s (200-500 pi/min)																				
Frottement, explosion abrasive, tonneaux, meules à haute vitesse, poussières générées (libérées à forte vitesse initiale dans une zone à mouvement d'air très rapide)	2,5 à 10 m/s (500-2 000 pi/min)																				
Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle																				
1 : Courants d'air minimes dans la pièce ou favorables à la capture	1 : Courants d'air perturbant la pièce																				
2 : Contaminants à faible toxicité ou seulement légèrement nocifs	2 : Contaminants à forte toxicité																				
3 : Production intermittente, faible	3 : Production élevée, usage intensif																				
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle seulement																				
<p>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</p>																					
<p>Protection des yeux/du visage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales. ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les verres de contact peuvent présenter un danger particulier; les verres de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Une politique écrite décrivant le port ou les restrictions d'utilisation des verres de contact doit être établie pour chaque lieu de travail ou tâche. Cette politique devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption des verres pour la catégorie de produits chimiques utilisés et un rapport d'expérience sur les blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur retrait et de l'équipement approprié devrait être facilement accessible. En cas d'exposition à des produits chimiques, amorcer immédiatement le rinçage des yeux et retirer les verres de contact dès que possible. Les verres doivent être retirés dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation oculaire — ils ne doivent être retirés dans un environnement propre qu'après un lavage minutieux des mains. [Bulletin d'information actuel CDC NIOSH 59] 																				
<p>Protection de la peau</p>	<p>Voir protection des mains ci-dessous</p>																				
<p>Protection des mains/pieds</p>	<p>Porter des gants de protection chimique, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final.</p> <p>L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.</p> <p>La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La fréquence et la durée du contact, ▶ La résistance chimique du matériau du gant, ▶ L'épaisseur du gant, et ▶ La dextérité offerte par le gant <p>Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ▶ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national). ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme. ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés. <p>Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min ▶ Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est ▶ Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade <p>Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.</p> <p>Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants.</p> <p>Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants.</p> <p>Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques.</p>																				

M-Bond 200 Adhesive

	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés. Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
Protection corporelle	Voir autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> Tenue complète. Tablier en P.V.C. Crème protectrice. Crème nettoyante pour la peau. Unité de lavement des yeux.

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède « le standard d'exposition » (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x SE	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
50 x SE	-	A-AUS P2	-
100 x SE	-	A-2 P2	A-PAPR-2 P2 ^

^ – Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou pour pénétrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas correctement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas correctement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée appropriée.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence/Couleur	Colorless liquid.		
État physique	liquide	Densité relative (eau = 1)	Pas Disponible
odeur	Pas Disponible	Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-inflammation (°C)	480
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	-31	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	214	Poids moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	65.6-93.3	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Combustible.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (% vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	1.043	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7

M-Bond 200 Adhesive

Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) Risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhaler	<p>Le produit a la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>En cas de faible humidité, les vapeurs de cyanoacrylate sont irritantes pour le système respiratoire et les yeux. De fortes concentrations peuvent provoquer une inflammation pulmonaire et d'autres complications. Elles sont beaucoup moins dangereuses en cas d'humidité élevée.</p> <p>Le produit N'A PAS été classé par les directives CE ou d'autres systèmes de classification comme « nocif par inhalation ». Ceci est dû au manque de preuves corroborantes au niveau animal et humain. En l'absence de telles preuves, une attention doit néanmoins être portée afin que les expositions soient maintenues au minimum et que des mesures de contrôle appropriées soient utilisées dans un cadre professionnel pour contrôler les vapeurs, fumées et aérosols.</p>
Ingestion	<p>Les cyanoacrylates sous forme originale sont difficiles à avaler du fait que la salive nettoie la surface des adhésifs de faible adhésion. Les produits traités sont considérés comme non dangereux.</p> <p>Le produit N'A PAS ÉTÉ classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme « nocif par ingestion ». Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.</p>
Contact avec la peau	<p>Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE) ; le produit peut néanmoins causer des dommages à la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Les petits n-alkyles peuvent causer des brûlures et irritations au contact de la peau. Une exposition à leurs vapeurs peut provoquer une irritation, mais habituellement seulement dans des conditions sèches.</p> <p>Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p>
Yeux	<p>Ce matériau provoque une irritation oculaire grave.</p> <p>Une exposition à des vapeurs de cyanoacrylates peut causer des malaises, des larmoiements, des écoulements nasaux et une vision brouillée. Les paupières peuvent sembler collées. Une vision double et des éraflures de la cornée peuvent apparaître.</p>
Chronique	<p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p> <p>Une accumulation de la substance dans le corps humain peut survenir et causer des problèmes lors d'expositions professionnelles répétées ou prolongées.</p> <p>Une exposition chronique aux cyanures et à certains nitriles peut interférer avec l'absorption de l'iode par la glande thyroïde et provoquer son élargissement. Ceci se produit à la suite d'une conversion métabolique de fragments de cyanure en thiocyanate. Une hypothyroïdie peut aussi survenir à la suite d'une conversion métabolique des cyanures en cyanates. Une exposition à de faibles quantités de composés cyanurés sur de longues périodes a été signalée comme pouvant causer une perte d'appétit, des maux de tête, de la faiblesse, des nausées, de la somnolence, des douleurs abdominales, des changements de goût et d'odeur, des crampes musculaires, une perte de poids, des rougeurs convulsives au visage, un écoulement nasal persistant et une irritation des voies respiratoires supérieures et des yeux. Ces symptômes ne sont pas spécifiques à l'exposition au cyanure et l'existence d'une toxicité chronique au cyanure demeure donc spéculative. Un contact mineur répété avec les cyanures produit un érythème caractéristique avec démangeaisons, papules (petits points superficiels sur la peau) et une possible sensibilisation. Des inquiétudes ont été exprimées quant au fait qu'une exposition prolongée à faible niveau pourrait endommager les nerfs oculaires.</p>

M-Bond 200 Adhesive	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
2-cyanoacrylate-d'-éthyle	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) DL50 : 233.2 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 0.1 mL
	Inhalation (Rat) CL50 : 5.278 mg/L4h ^[2]	peau (Humain - femme): 10%
	Orale (rat) DL50 : 190.8 mg/kg ^[2]	peau (Rongeur - lapin): 0.5gm - bénin
		peau (Rongeur - lapin): 500uL/24H - bénin
	Peau : effet nocif observé (irritant) ^[1]	
	Yeux : effet nocif observé (irritant) ^[1]	

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiques soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

M-Bond 200 Adhesive

M-Bond 200 Adhesive & 2-CYANOACRYLATE-D'ÉTHYLE

Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composés très irritants. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, à la spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère au test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, font également partie des critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) consécutif à une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont l'incidence est liée à la concentration et à la durée d'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, quant à elle, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition à de fortes concentrations de substance irritante (souvent particulaire) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble se caractérise par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

Toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	Reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT – exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénicité	✗	Risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité

	PARAMÈTRE	Durée de l'essai (heures)	Espèce	Valeur	source
M-Bond 200 Adhesive	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
2-cyanoacrylate-d'-éthyle	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Les substances contenant des carbones non saturés sont omniprésentes dans les environnements intérieurs. Elles proviennent de plusieurs sources (voir ci-dessous). La plupart sont réactives avec l'ozone de l'environnement et peuvent engendrer des produits stables qui sont supposés affecter la santé humaine de manière négative. Le potentiel de certaines surfaces présentes dans un espace clos pour une facilitation des réactions doit être étudié.

Sources de substances insaturées	Substances insaturées (émissions réactives)	Principaux produits stables engendrés par une réaction avec l'ozone.
Occupants (expirations, huiles de protection, produits de soins personnels)		Méthacroléine, cétone méthyle, dioxyde d'azote, acétone, 6 MHQ, acétone de géranyle, 4 OPA, formaldéhyde, alcool nonylique, décanal, acide 9-oxo-pélargonique, acide azélaïque, acide pélargonique.
Bois tendres, bois de plancher incluant planches de cyprès, cèdre et sapin argenté, plantes d'intérieur	Isoprène, limonène, alpha-pinène, autres terpènes et sesquiterpènes.	Formaldéhyde, 4-AMC, pino-aldéhyde, acide pinyque, acide pinonique, acide formique, méthacroléine, cétone méthyle vinyle, SOA incluant les particules ultrafines.
Tapis et endos de tapis	4-Phényl-cyclohexène, styrène, 2-éthyl-hexyle acrylique, acides et esters gras insaturés	Formaldéhyde, acétaldéhyde, benzaldéhyde, hexanal, nonanal, 2-nonanal
Lino et peintures/cires contenant de l'huile de lin	Acide linoléique, acide linoléique	Propanal, hexanal, nonanal, 2-heptanal, 2-nonanal, 2-décenal, 1-pentène-3-one, acide propionique, acide n-butyrique
Peinture au latex	Monomères résiduels	Formaldéhyde
Certains produits de nettoyage, cires, lustres, rafraîchisseurs d'air ambiant	Limonène, alpha-pinène, terpinolène, alpha-terpinéol, linalol, acétate de linalyle, et autres terpinoïdes, longifolène et autres sesquiterpènes.	Formaldéhyde, acétaldéhyde, glyco-aldéhyde, acide formique, acide acétique, peroxydes d'hydrogène et organiques, acétone, benzaldéhyde, 4-hydroxy-4-méthyle-5-hexèn-1-al, 5-éthényl-dihydro-5-méthyle-2(3H)-furanone, 4-AMC, les SOA incluant des particules ultrafines.
Colle de caoutchouc naturel	Isoprène, terpènes	Formaldéhyde, méthacroléine, cétone méthyle vinyle
Toner pour photocopieur, papier imprimé, polymères styrènes	Styrène	Formaldéhyde, benzaldéhyde
Fumée de tabac	Styrène, acroléine, nicotine	Formaldéhyde, benzaldéhyde, hexanal, glyoxal, N-méthyl-formamide, nicotinaldéhyde, cotinine
Vêtements, tissus et literie sales	Squalène, stérols insaturés, acide oléique et autres acides gras insaturés	Acétone, 6 MHQ, acétone de géranyle, 4 OPA, formaldéhyde, nonanal, décanal, acide 9-oxo-nonanoïque, acide azélaïque, acide nonanoïque.
Filtres à particules sales	Acides gras insaturés provenant de plantes, couches de feuilles mortes et autres débris végétaux ; suies, particules de diesel	Formaldéhyde, nonanal et autres aldéhydes, alcool nonylique, décanal, acide 9-oxo-nonanoïque, acide azélaïque, acide nonanoïque et autres oxo-acides ; composés avec groupes fonctionnels mélangés (=O, -OH et -COOH)
Conduits d'aération et doublure de conduits	Acides et esters gras insaturés, huiles insaturées, néoprène	Aldéhydes C5 à C10
« Saleté urbaine »	Hydrocarbures aromatiques polycycliques	Hydrocarbures aromatiques polycycliques oxydés
Parfums, eaux de Cologne, huiles essentielles (par exemple lavande, eucalyptus, mélaleuca)	Limonène, alpha-pinène, linalol, acétate de linalyle, terpinen-4-ol, gamma-terpinène.	Formaldéhyde, acétone, 4-hydroxy-4-méthyle-5-hexèn-1-al, 5-éthényl-dihydro-5-méthyle-2(3H)-furanone, 4-AMC, les SOA incluant des particules ultrafines.
Émissions domestiques en général	Limonène, alpha-pinène, styrène	Formaldéhyde, 4-AMC, pino-aldéhyde, acétone, acide pinyque, acide pinonique, acide formique, benzaldéhyde, les SOA incluant les particules ultrafines.

Abréviations : 4-AMC, 4-acétyl-1-méthyle-cyclohexène; 6MHQ, 6-méthyle-5-heptène-2-one, 4OPA, 4-oxopentanal, SOA, aérosols organiques secondaires
 Référence : Charles J Weschler; Environmental Health Perspectives, Vol 114, octobre 2006 #90wgk
 WGK : Classification en accord avec le German Water Resources Act.
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

M-Bond 200 Adhesive

Composant	Persistence : eau/sol	Persistence : air
2-cyanoacrylate-d'-éthyle	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
2-cyanoacrylate-d'-éthyle	BAS (LogKOW = 1.42)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
2-cyanoacrylate-d'-éthyle	BAS (Log KOC = 6.847)


SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage	Texte
	<p>Les lois concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent varier selon les pays, régions et/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans certains cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode courante – l'utilisateur doit examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de façon à le rendre impropre à l'utilisation prévue. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Il faut noter que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ NE PAS laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau. ▶ Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination. ▶ Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité compétente. ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclage. ▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. ▶ Recycler les contenants si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par voie terrestre (TMD) : NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	3334	
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Aviation regulated liquid, n.o.s. * (contient 2-cyanoacrylate-d'-éthyle)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	9
	ICAO/IATA danger subsidiaire	Non applicable
	Code ERG	9A
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A27
	Instructions d'emballage pour fret uniquement	964
	Quantité maximale / colis pour fret uniquement	450L
	Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers	964
	Quantité maximale passagers et fret / colis	450L
	Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret	Y964
Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis	30 kg G	

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

M-Bond 200 Adhesive

Nom du produit	Grouper
2-cyanoacrylate-d'-éthyle	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
2-cyanoacrylate-d'-éthyle	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

2-cyanoacrylate-d'-éthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD

Canada — Liste des substances domestiques (LSD)

Canada — Service d'indexation toxicologique - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT GHS

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (2-cyanoacrylate-d'-éthyle)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restrictes)	Non (2-cyanoacrylate-d'-éthyle)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	03/02/2026
Date initiale	11/27/2025

Résumé de la version FDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
5.0	03/01/2026	Informations toxicologiques – santé chronique, Identification des dangers – Classification, Informations écologiques – écologique, Mesures de lutte contre l'incendie - Pompier (incendie / risque d'explosion), Premiers soins - les premiers soins (peau), Composition/informations sur les composants – Ingrédients

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthoriTe, de Chemwatch.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.